

ÉDUCATION MÉDIAS CITOYENNETÉ

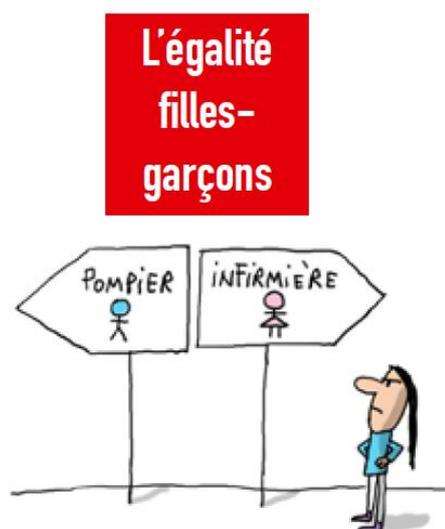


Sous l'égide de la fondation FACE

APPEL À PROJETS 2021

Cahier des charges

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FILLES/GARÇONS- AUPRES DES ENFANTS ET ADOLESCENT.E.S



PRÉAMBULE

La fondation « AGIR pour tous les enfants » créée par MILAN PRESSE est placée sous l'égide de la fondation FACE.

Son objectif est de promouvoir l'accès de tous les enfants à la culture et à l'éducation en agissant :

- Pour l'éducation aux médias et à la citoyenneté
- Pour l'accès de tous au langage et à la lecture
- Pour l'égalité filles-garçons

Le fondateur



Milan est une entreprise créée à Toulouse il y a plus de 40 ans, qui regroupe aujourd'hui trois secteurs : la presse jeunesse, la presse territoires (Pyrénées Magazine, Alpes Magazine, Bretagne Magazine et Terre Sauvage) ainsi que l'édition, principalement jeunesse.

Milan Presse a développé une gamme de magazines destinés aux enfants, en valorisant le principe du chaînage. Pour chaque âge et chaque stade de développement de l'enfant existent un ou plusieurs magazines, répondant à différents centres d'intérêt.

Ce qui guide l'activité de Milan, c'est d'être au plus proche de la vie quotidienne de son public. Milan va à la rencontre des enfants, avec des contenus de qualité, orientés vers l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

Milan a toujours revendiqué son attachement à la laïcité ainsi qu'au libre accès de tous à l'éducation. L'entreprise s'est donnée pour objectif de diffuser le plus largement possible ses contenus, en travaillant notamment avec les mouvements d'éducation populaire. Son implantation, ses interactions avec l'école et les associations travaillant à la périphérie de celle-ci se caractérisent par un réel dynamisme commercial, mais aussi créatif.

La signature de Milan est : « Milan, éditeur engagé pour tous les enfants ».

Nous pensons que l'esprit militant qui anime Milan, et qui promeut l'accès de tous à l'éducation et à la culture, trouve son prolongement légitime dans la fondation Agir pour tous les enfants. Celle-ci permettra de dépasser le champ d'action traditionnel d'une maison d'édition, sur les trois sujets de l'éducation aux médias, de l'accès de tous au langage et à la lecture et de l'égalité filles-garçons.

La fondation abritante



La **Fondation Agir Contre l'Exclusion**, Fondation Reconnue d'Utilité Publique (RUP), réunit acteurs publics, privés et associatifs dans la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

Depuis plus de 26 ans, elle est un lieu unique de rencontre pour les entreprises et les acteurs publics agissant sur ces champs, constituant le plus grand réseau français d'entreprises engagées socialement. FACE est un écosystème original composé de la Fondation, de son Réseau - une cinquantaine de structures locales animées par des centaines de salariés et mécènes -, ainsi qu'une quarantaine de fondations sous son égide.

À ce jour, au moins 9 478 entreprises se sont engagées avec FACE (la Fondation et son Réseau) dans au moins une action de lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté et ces actions ont bénéficié à au moins 357 626 bénéficiaires.

CONTEXTE

La Fondation souhaite développer ses actions concernant la promotion de l'égalité filles-garçons :

Les stéréotypes de genre limitent les enfants dès leur plus jeune âge et les empêchent de révéler pleinement leur potentiel. Aujourd'hui, les questions de sexisme et de féminisme imprègnent la société et sont fortement relayées par les médias et les réseaux sociaux.

Au-delà des débats et des combats légitimes qui occupent le devant de la scène, il est fondamental que nos efforts portent aussi sur la construction des adultes de demain. Nous pensons que, pour être pleinement efficace, la lutte contre les stéréotypes, préjudiciables tant pour les filles que pour les garçons, doit commencer dès le plus jeune âge.

Si les filles et les garçons prennent conscience des injonctions liées au sexe, ils pourront s'affranchir des stéréotypes et apprendre ainsi à vivre ensemble plus harmonieusement. En invitant les enfants à réfléchir par eux-mêmes, en leur donnant des outils pour penser les relations filles-garçons, nous pouvons les aider à lutter contre les préjugés et devenir ainsi des individus plus libres et plus respectueux de l'égalité filles-garçons.

THÈME DE CET APPEL À PROJETS

"PROMOTION DE L'EGALITE FILLES/GARCONS AUPRES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS"

1 - QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET ?

Peuvent présenter un projet les organismes à but non lucratif : associations, fondations, établissements scolaires (écoles et collèges), structures d'accueil périscolaire...

La Fondation ne finance pas :

- ✓ **Les têtes de réseau associatif, les collectivités territoriales ;**
- ✓ **Les structures à finalité politique, confessionnelle ou philosophique ;**
- ✓ **Les projets personnels.**

2 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets présentés doivent se réaliser en France. Ils doivent concerner un public d'enfants ou d'adolescents (structure d'accueil petite-enfance, école maternelle, école primaire et collège). Ils peuvent avoir pour cadre l'école ou le collège, ou des structures d'accueil périscolaires.

Les projets seront évalués sur leur originalité, les effets attendus, l'implication réelle des enfants et/ou adolescents, leur capacité à toucher un large public.

Ils devront faire l'objet d'un bilan final, permettant d'évaluer précisément les actions menées et leur impact.

Il sera aussi tenu compte de la possibilité de répliquer l'action proposée afin d'optimiser le nombre d'enfants et d'adolescents concernés.

Les porteurs de projets devront argumenter la demande faite à la Fondation en expliquant notamment pourquoi la dépense prévue n'entre pas dans les ressources habituelles.

La Fondation ne finance pas :

- ✓ **Les frais de fonctionnement habituels (ex : salaires et charges) ;**
- ✓ **Les besoins en trésorerie ;**
- ✓ **Les matériels et équipements qui entrent dans le budget de fonctionnement permanent de la structure ;**
- ✓ **Les projets immobiliers.**

Le comité exécutif de la fondation n'examinera que les projets dont le dossier de candidature est complet. Il étudiera l'équilibre du budget du projet présenté

Les projets présentés devront impérativement être concrétisés au 30 juin 2022.

La Fondation ne finance pas les projets déjà engagés avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature et avant la date de décision de son comité exécutif.

3 - MODALITÉS DE SOUTIEN

Le soutien de la Fondation, sera concrétisé par une convention de financement.

Dotation globale 20 000 €

1 à 4 projets sélectionnés.

Un acompte de 50% de la subvention sera versé dès la signature de la Convention de financement et le solde lors de la présentation du bilan (sous réserve de la bonne transmission des justificatifs de dépenses acquittées pour le projet).

4 - RETRAIT ET REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à compléter sur le site : www.milanpresse.com/les-actus/fondation-agir-2021 . Un support vidéo pourra également compléter le dossier de candidature mais il n'est pas obligatoire.

Si vous avez une question, vous pouvez nous joindre par mail à : fondationagir@milan.fr . Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

16 juillet 2021

Les candidats seront informés de la sélection finale uniquement par mail ou courrier avant le 30 septembre 2021.